

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**



**Vous avez plus de 65 ans ?  
Vous souffrez d'une maladie chronique ?  
Vous prenez plusieurs médicaments en même temps ?**

**Mieux vivre votre traitement c'est  
aussi l'affaire de votre pharmacien**

**DEMANDEZ-LUI UN BILAN**



**UNE ÉCOUTE**



**DES CONSEILS**



**UN MEILLEUR SUIVI**



**PLUS DE SÉCURITÉ**

## VOTRE PHARMACIEN EST VOTRE ALLIÉ DANS LE TRAITEMENT DE VOTRE MALADIE CHRONIQUE



**6 patients sur 10**  
oublie parfois leur traitement



**1 patient sur 3\***  
demande un accompagnement

\*Source : Étude IMS Health – CRIP 2014 / Colloque Pharma Système Qualité 2016

Prendre tous vos médicaments et y penser au bon moment est difficile à gérer au quotidien ? Il vous arrive d'oublier une prise ? Vous ressentez parfois une gêne ou un inconfort après la prise de vos traitements ?

Votre pharmacien est un professionnel de santé spécialiste du médicament et formé pour vous accompagner dans le suivi de vos thérapies. Soucieux de votre bien-être, à votre écoute et tenu au secret professionnel, il peut jouer un rôle important dans la tolérance et l'observance de votre traitement, en collaboration avec votre médecin.

N'hésitez pas à demander à votre pharmacien un **bilan partagé de médication**. En 2 à 3 entretiens seulement par an, votre pharmacien vous apportera :



### Une écoute personnalisée de vos besoins

Quel est votre ressenti par rapport à vos traitements ?  
Et par rapport à votre maladie ? Existe-t-il des contraintes particulières liées à votre mode de vie, votre emploi du temps ?



### Des conseils au quotidien

Une aide pratique pour mieux manipuler vos produits, repérer vos médicaments. Des astuces pour réduire les petits oublis...



### Un meilleur suivi de vos traitements

Prenez-vous vos médicaments au bon moment ?  
Ressez-vous des effets particuliers après les avoir pris ?  
Respectez-vous les contraintes de prise d'un médicament par rapport à un autre ?



### Plus de sécurité pour votre santé

Comment mieux repérer les interactions entre plusieurs produits, les effets de symptôme, de mauvais dosages ou utilisations...



### Une prise en charge complète par l'Assurance Maladie

Aucune avance de frais pour vous ; le bilan est entièrement pris en charge par votre caisse d'assurance maladie.

**Avec le bilan de médication,  
votre pharmacien vous aide à mieux prendre en main votre santé !**